



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

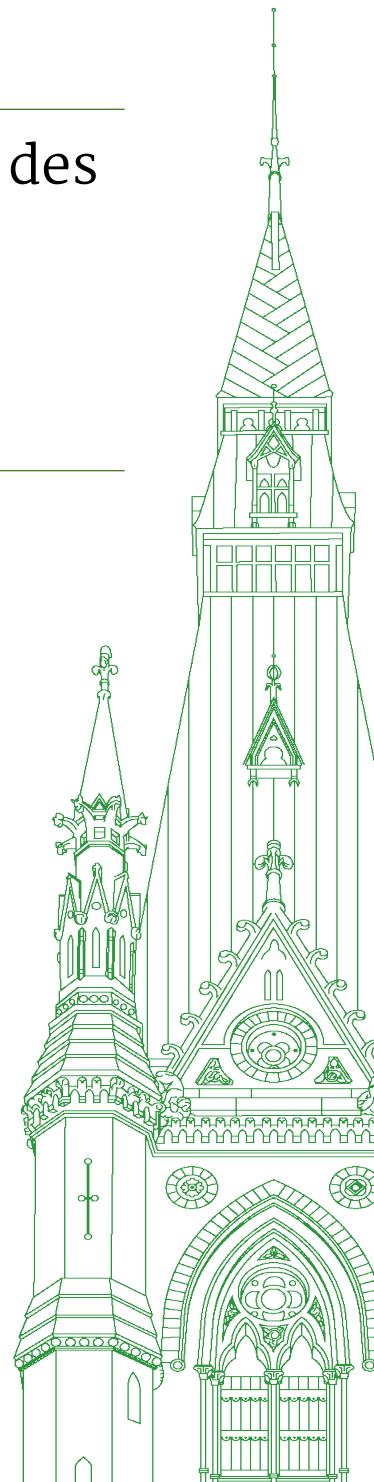
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 019

Le mardi 3 février 2026

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 3 février 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte. Bonne reprise des travaux à tous.

Je vous souhaite la bienvenue à la 19^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier l'ingérence étrangère dans les élections. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices que vous trouverez sur les cartes posées sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier de nos interprètes. Il y a un code QR qui mène vers une courte vidéo; veuillez y jeter un coup d'œil.

Je vais faire quelques observations à l'intention des membres du Comité. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main. Je ne pense pas qu'il y ait personne sur Zoom aujourd'hui, mais si vous vous y trouvez, utilisez la fonction « Lever la main ».

Avant d'accueillir les témoins d'aujourd'hui, j'aimerais rapidement adopter trois budgets qui ont été distribués aux membres.

Y a-t-il une motion pour adopter ces budgets?

Des députés: D'accord.

Le président: Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'adoption de ces budgets?

Des députés: Non.

Le président: Ils sont approuvés.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins d'aujourd'hui.

Du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous accueillons David Morrison, sous-ministre et membre du Groupe d'experts sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, et Saliou Babou, directeur exécutif du Mécanisme de réponse rapide.

Du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, nous accueillons Tricia Geddes, sous-ministre et membre du Groupe d'experts sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, et Sébastien Aubertin-Giguère, sous-ministre adjoint ad-

joint et coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère.

Du Bureau du Conseil privé, nous accueillons Nathalie Drouin, sous-greffière du Conseil privé, conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre et membre du Groupe d'experts sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur.

Je crois comprendre que Mme Drouin fera une déclaration.

Vous avez la parole.

[Français]

Nathalie Drouin (sous-greffière du bureau du Conseil privé, conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre et membre du Groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur, Bureau du Conseil privé): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de discuter des travaux du groupe d'experts qui a administré le Protocole public en cas d'incident électoral majeur lors de la 45^e élection générale.

Comme vous l'avez dit, monsieur le président, mes collègues David Morrison et Tricia Geddes ainsi que moi-même avons eu le privilège de faire partie du groupe d'experts lors de la 45^e élection générale.

[Traduction]

J'aimerais commencer par un message fondamental, un message dont la véracité a été confirmée par de multiples examens indépendants de plusieurs élections: les élections au Canada sont saines. Les Canadiens peuvent et doivent avoir pleinement confiance que leurs élections se sont tenues en toute sécurité et que leurs voix ont été entendues.

Toutes les démocraties sont la cible d'ingérence étrangère, et le Canada ne fait pas exception à la règle. Comme nous l'avons entendu pendant l'enquête publique sur l'ingérence étrangère, il y a toujours une certaine part d'ingérence étrangère observée par nos agences de renseignement, qui travaillent très fort pour la contrer. Il est toutefois important de souligner que nous n'avons pas observé de hausse marquée des activités d'ingérence étrangère pendant les élections. Bien que nous devions rester vigilants face aux tentatives étrangères constantes de miner notre démocratie, le Canada applique des mesures robustes qui ont protégé jusqu'ici et continueront de protéger l'intégrité de nos élections.

Lors de la dernière élection, nous avons mis en place un protocole amélioré. Nos efforts ont donné lieu à un niveau de préparation et de transparence supérieur à celui de toutes les élections précédentes. Pour appuyer l'évolution des travaux du groupe d'experts, le greffier du Conseil privé a publié une directive indiquant que le groupe d'experts devrait tenir compte de toute la gamme des mesures à la disposition du gouvernement, y compris la communication avec les Canadiens. Ces efforts visant à atténuer ou à désamorcer les tentatives d'ingérence avant qu'elles n'atteignent le seuil d'incident critique constituent un virage important.

• (1105)

[Français]

Nous avons travaillé à atténuer les problèmes au fur et à mesure qu'ils survenaient et nous n'avons pas tardé à en informer les Canadiens, lorsque nécessaire. Nous ne partions pas de zéro. Nos efforts se sont appuyés sur les leçons apprises des élections précédentes et sur les recommandations d'examens indépendants, ainsi que sur les conclusions de la commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère. Nous savions, de ce fait, que des efforts rigoureux de surveillance et de réaction seraient essentiels. Le gouvernement a d'ailleurs mis en place de nouvelles mesures de protection. De janvier 2024 à mars 2025, avant l'élection générale, nous avons tenu 17 réunions du groupe d'experts ainsi que des séances d'information individuelles pour les membres du panel. Nous avons aussi renforcé la coordination interministérielle. Il y a également eu une collaboration accrue avec le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, afin d'obtenir une analyse continue du renseignement et une meilleure atténuation de la menace.

[Traduction]

Par-dessus tout, nous voulions accroître la confiance et la résilience dans la population canadienne. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons demandé au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections de tenir des séances d'information publiques hebdomadaires pour informer les Canadiens de l'environnement de menaces. Il s'agissait d'une initiative unique en son genre pour les élections canadiennes. Nous étions et sommes toujours déterminés à faire preuve de transparence et de vigilance.

Pendant ces séances d'information, nos experts fournissaient des renseignements exacts et à jour sur des enjeux tels que la répression transnationale, notamment par la République populaire de Chine contre un candidat conservateur aux élections; les efforts visant à amplifier les argumentaires contrastants sur les candidats politiques sur diverses plateformes de médias sociaux; les efforts déployés par la Russie pour manipuler l'information et exercer une ingérence étrangère en ligne; et les incidents où les noms de politiciens ont été utilisés pour promouvoir des cryptomonnaies et des activités financières. Des fonctionnaires ont également offert des séances d'information périodiques aux représentants des partis politiques autorisés sur le contexte de la menace avant et pendant les élections.

Nous nous attendions à ce qu'il y ait des activités d'ingérence étrangère, et nous étions prêts. Malgré leur prévalence pendant les élections, le groupe d'experts a été en mesure de déterminer, à la lumière des activités du groupe de travail, qu'aucune d'entre elles n'avait atteint le seuil de menace à l'intégrité de l'élection et à son résultat.

[Français]

Je me permets d'être claire: la 45^e élection générale n'a pas été compromise. Elle s'est déroulée en toute sécurité et en toute confiance. Nous avons atténué les activités malveillantes grâce à des défenses superposées couvrant plusieurs domaines. Nous avons surveillé en permanence l'environnement numérique, nous avons évalué rapidement les menaces émergentes et nous avons pris des contre-mesures ciblées qui ont perturbé ou même neutralisé les tentatives.

Sur le plan diplomatique, nous avons échangé avec d'autres gouvernements, notamment en rappelant aux missions étrangères les règles de conduite acceptables. Depuis les dernières élections, nous avons poursuivi nos efforts pour renforcer le Canada contre l'ingérence étrangère. Nous avons mis en œuvre, ou sommes sur le point de mettre en œuvre, près de 70 % des recommandations de l'enquête publique sur l'ingérence étrangère. Nous avons publié le projet de règlement relatif au régime de transparence en matière d'ingérence étrangère, et un processus de nomination est en cours pour désigner le premier commissaire.

Tout comme nous l'avons appris des leçons précédentes, nous continuerons d'évoluer à partir des expériences acquises, en particulier lors de la 45^e élection. Pour la première fois, nous avons publié un rapport rétrospectif résumant les délibérations et les décisions du groupe d'experts durant la période de transition. J'espère que ce rapport vous a été utile.

En terminant, je souhaite réitérer que, pour assurer la sécurité et la souveraineté du Canada, il est essentiel de continuer à veiller à ce que les Canadiens puissent exercer librement et équitablement leur droit de choisir leurs représentants démocratiques.

Je vous remercie. Nous sommes disponibles pour répondre aux questions des membres.

• (1110)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Cooper pour six minutes, s'il vous plaît.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, sous la direction du Groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur, a annoncé publiquement qu'une campagne d'information étrangère ciblait M. Carney, amplifiant délibérément certaines perceptions de manière coordonnée au sein du public chinois. Les activités observées comprenaient des articles publiés sur WeChat provenant du compte Youli-Youmian, qui ont ensuite été relayés sur d'autres comptes de nouvelles sur WeChat.

Ai-je bien compris?

Nathalie Drouin: Oui.

Michael Cooper: D'accord. Le compte Youli-Youmian est le compte de nouvelles le plus populaire de WeChat, et il entretient des liens avec la commission centrale des affaires politiques et juridiques du Parti communiste chinois. Est-ce également exact?

Nathalie Drouin: Oui.

Michael Cooper: Ces articles ont suscité beaucoup d'engouement sur les médias sociaux, plus même que les médias contrôlés par l'État chinois, comme le *Quotidien du Peuple*. Est-ce exact?

Nathalie Drouin: Oui.

Michael Cooper: En raison de cet engouement sur les médias sociaux et du nombre élevé de visionnements, ces articles sur M. Carney ont suscité entre 85 000 et 130 000 interactions et d'un à trois millions de visionnements, selon diverses estimations. Est-ce exact?

Nathalie Drouin: Je ne me souviens pas de ces chiffres précis. Je ne sais pas si mes collègues... Oui.

Michael Cooper: C'est exact. D'accord

WeChat est très présent dans les communautés de la diaspora chinoise au Canada. On estime que la plateforme compte plus d'un million d'utilisateurs canadiens. Est-ce exact?

Nathalie Drouin: Oui.

Michael Cooper: On peut donc présumer qu'un nombre élevé de personnes, et surtout des Canadiens issus des communautés de la diaspora chinoise, ont probablement vu ces publications, n'est-ce pas?

Nathalie Drouin: Oui, c'est probable.

Michael Cooper: Les articles présentaient M. Carney de manière largement positive. Est-ce une description juste?

Nathalie Drouin: Je pense que nous pouvons dire qu'ils contenaient un mélange de commentaires positifs et négatifs au sujet de M. Carney.

Michael Cooper: J'ai examiné une traduction de l'un des principaux articles en question, ainsi que des reportages médiatiques de l'époque qui mettaient en évidence le contenu de ces articles. Les articles décrivent M. Carney comme un dur à cuire, un sauveur, un homme d'expérience qui connaît à fond les questions financières. L'un des articles de propagande communiste chinoise était une publication WeChat de 2 000 mots affirmant que les États-Unis devaient faire face à un premier ministre canadien coriace. Je dirais donc que, selon toute norme objective, M. Carney était présenté sous un angle plutôt positif.

Nathalie Drouin: Encore une fois, comme je l'ai déjà dit, il y avait un peu des deux. Différentes publications ont été diffusées. Certaines étaient positives, d'autres négatives. L'image du premier ministre a également été utilisée pour vendre, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, de la cryptomonnaie. Nous avons vu différentes tendances et, comme je l'ai dit plus tôt, les avis étaient partagés.

Michael Cooper: Certains récits se contredisaient, mais dans l'ensemble, le message était positif. C'est sur ce point que je formulerais peut-être une critique à l'égard du document d'information et du communiqué de presse publiés par le Groupe de travail sur les MSRE à la demande du groupe d'experts, dans la mesure où il n'est indiqué nulle part qu'il y avait des messages positifs. En fait, on donnait plutôt l'impression que M. Carney avait été pris pour cible. En ce sens, je pense qu'on peut affirmer que l'on n'a pas présenté un tableau complet et exact de la portée, de l'ampleur et de la teneur de la campagne d'influence menée par Pékin et de la façon dont cette campagne présentait M. Carney.

• (1115)

Nathalie Drouin: Je tiens tout d'abord à préciser que, comme je l'ai dit, nous avons tenté de fournir des renseignements aux Cana-

diens pour qu'ils soient informés des événements. Nous avons également adopté une approche équilibrée. Le rôle du Groupe de travail sur les MSRE et du groupe d'experts n'est pas d'amplifier ce que nous voyons sur les réseaux sociaux, mais de rendre compte des faits aux Canadiens, sans porter de jugement sur leur caractère positif ou négatif.

Michael Cooper: Madame Drouin, je vais vous laisser poursuivre votre intervention, mais...

Nathalie Drouin: Monsieur le président, si vous me le permettez...

Michael Cooper: Je vais vous laisser continuer, mais je dispose d'un temps limité, et c'est exactement là où je veux en venir, c'est-à-dire qu'il faut présenter les faits de manière objective. On peut dire que le document d'information ne présente pas les faits dans le sens où il ne donne pas une image complète et exhaustive de la situation. En effet, il minimise complètement le fait que, dans l'ensemble, les commentaires étaient généralement positifs à l'égard de M. Carney. C'est la conclusion à laquelle est parvenu le *National Post*. Le *Toronto Sun*, après avoir examiné ces publications, a publié un article intitulé *China actively promoting Carney Liberal campaign*, selon lequel la Chine soutenait activement la campagne de M. Carney. Pourtant, si on ne lisait que le communiqué, on n'aurait aucune idée que c'est ce qui se passe. On serait probablement porté à conclure le contraire.

Nathalie Drouin: Je vais donner à mon collègue l'occasion de répondre.

Comme j'essayais de le dire, nous signalons les tentatives d'influence fallacieuses de la part d'intervenants étrangers ou non étatiques. C'est la nature de l'information que nous communiquons aux Canadiens.

Monsieur Morrison, pouvez-vous fournir des précisions?

Le président: Je vais vous interrompre ici, car nous avons dépassé le temps imparti. Vous pourrez peut-être obtenir une réponse à cette question par l'entremise d'un autre intervenant.

Madame Brière, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Drouin, aimeriez-vous avoir un peu de temps pour finaliser votre idée relativement à la question qui vous a été posée?

Nathalie Drouin: Oui, merci beaucoup.

Monsieur le président, j'aimerais laisser la parole à mon collègue.

[Traduction]

David Morrison (sous-ministre et membre du Groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): À titre d'éclaircissements au sujet de la question précédente, je pense que le groupe sur le mécanisme de réponse rapide, qui est dirigé par M. Babou, a trouvé deux articles liés à la plateforme qui a été mentionnée. L'un d'entre eux nous a semblé plutôt positif, mais l'autre était beaucoup plus négatif. Ce sont les deux seuls articles que nous avons trouvés.

Nous les avons signalés en raison de leur lien avec l'État étranger plutôt qu'en raison de leur contenu. Il n'y avait que deux articles et ils avaient été publiés à des moments légèrement différents. Je crois que l'un avait été publié avant le déclenchement des élections et l'autre pendant les élections. Le ton de chaque article était différent, mais il n'y avait rien d'autre.

Je vous remercie.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Merci.

Madame Drouin, dans vos remarques liminaires, vous avez mentionné que des cas d'ingérence étrangère avaient effectivement été observés pendant la dernière élection, mais qu'aucun incident n'avait atteint le niveau nécessaire pour être rendu public, si je puis dire.

Dans la mesure où vous pouvez vous exprimer sur le sujet, est-ce que vous pourriez nous expliquer comment vous évaluez le niveau de menace que représente l'ingérence étrangère pour nos processus électoraux? Pourriez-vous aussi nous expliquer comment vous avez pu conclure que le niveau nécessaire pour être rendu public n'avait pas été atteint?

Nathalie Drouin: Chaque incident doit être évalué au cas par cas, et il y a une grande panoplie de critères que nous examinons pour déterminer si le seuil a été atteint.

Nous allons d'abord regarder si la nouvelle a pénétré de façon importante les médias sociaux. Nous allons aussi essayer de voir si l'écosystème, que ce soit les autres médias, les organismes sans but lucratif ou les agences de renseignement du Canada, a pu corriger la situation et si les Canadiens ont pu être informés à temps avant de pouvoir exprimer leur vote. Ce sont ces critères que nous allons regarder.

Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, à aucune occasion n'avons-nous conclu que les élections n'avaient pas été justes et éclairées, de façon générale ou circonscription par circonscription, lors de la 45^e élection.

• (1120)

L'hon. Élisabeth Brière: Vous avez aussi mentionné qu'il y avait eu beaucoup de transparence et de résilience, et que vous aviez été en contact de manière plus régulière, je pense, avec la population. Quel retour avez-vous eu de la part de la population? Est-ce que les gens ont apprécié ça?

Nathalie Drouin: Je pense que les rencontres hebdomadaires télévisées du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections ont été extrêmement appréciées. Je pense que ça a permis d'augmenter la sensibilisation des Canadiens, et donc leur résilience, à l'égard de l'ingérence étrangère, de la cybersécurité et de la répression transnationale.

Toutefois, peut-être que je pourrais aussi donner la parole à ma collègue de la Sécurité publique, qui, avec son ministère, travaille extrêmement fort à développer la résilience des Canadiens.

[Traduction]

Tricia Geddes (sous-ministre et membre du Groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): C'est l'une des fonctions que mon collègue ici présent, c'est-à-dire notre coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère — qui a déjà témoigné devant vous —, prend très au sérieux. Nous nous efforçons

de renforcer la résilience des communautés. Des vulnérabilités à l'échelle du pays émergent tous les jours, et pas seulement pendant les élections.

Je pense que les commentaires que nous avons reçus lors de nos séances d'information pendant cette période indiquaient que les renseignements diffusés au sujet des élections étaient extrêmement utiles aux communautés. En effet, ils les ont aidées à mieux comprendre l'écosystème dans lequel se déroulaient les élections. Je pense donc qu'il est nécessaire de poursuivre ces efforts.

L'une des leçons que nous avons tirées de cette période électorale, c'est que non seulement les séances d'information technique continues destinées aux médias et aux communautés, mais aussi l'engagement direct avec les communautés les plus touchées constituent une mesure extrêmement importante que nous pouvons prendre.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: La désinformation provient beaucoup de l'intelligence artificielle, des hypertrucages et de tout ça. Est-ce qu'on vous a mentionné que c'est de là que viennent les préoccupations de la population?

Comment pouvez-vous nous prémunir ou assurer la confiance dans le processus électoral en réaction à la montée de ces nouveaux défis?

Nathalie Drouin: Je me permettrai de commencer en disant que l'une des conclusions de la Commission sur l'ingérence étrangère démontre vraiment que la désinformation et la mésinformation sont parmi les plus grands risques posés à notre exercice démocratique. Pour moi, c'est un travail sans fin. Il ne faut pas arrêter tous les efforts.

Vous avez parlé d'hypertrucages. Nous sommes justement sur le point d'offrir aux députés de la Chambre une formation sur la façon de contrer ces hypertrucages.

Les Canadiens expriment aussi leurs inquiétudes relativement à l'arrivée de l'intelligence artificielle. Nous voyons en celle-ci énormément de potentiel, mais aussi une crainte qu'elle amplifie le phénomène. Le Canada travaille pour assurer la sécurité de cette nouvelle technologie. Nous sommes très à l'avant-plan dans notre écosystème pour ce qui est des normes en matière d'intelligence artificielle. Le Canada déploie énormément d'initiatives, mais, comme je le disais tantôt, il faut que ce soit un effort constant et continu.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Madame Normandin, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

[Français]

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Drouin, j'aimerais vous entendre parler de la façon dont on prend la décision de rendre publique ou pas une information indiquant une menace ou que le seuil a été atteint.

Je comprends qu'un groupe d'experts fait l'évaluation en fonction de différents critères, notamment la confiance qu'on a dans l'information et le renseignement qui nous ont été transmis, les effets potentiels de l'information sur la crédibilité de l'élection, et à quel degré un incident pourrait déterminer l'issue de l'élection. Certains critères concernant le niveau de crédibilité de l'information sont très objectifs, mais d'autres me semblent assez subjectifs.

Comment le groupe d'experts décide-t-il que le seuil a été atteint ou pas? Est-ce de façon collective, consensuelle ou est-ce qu'une personne a le dernier mot?

• (1125)

Nathalie Drouin: D'abord, le groupe d'experts est composé de cinq fonctionnaires indépendants qui agissent durant la période électorale, alors que la convention de transition s'applique et que le gouvernement doit avoir un devoir de réserve quant à ses décisions. Puisqu'il s'agit d'un processus consensuel, il faut que l'ensemble des membres du groupe d'experts arrivent à une conclusion pour qu'il y ait une détermination.

Souvent, dans la réalité, la première chose à faire quand un incident nous est mentionné, c'est de recueillir de l'information. C'est là où les organismes de renseignement nous sont grandement utiles, et où des organismes comme le Mécanisme de réponse rapide du Canada, l'écosystème et des organismes universitaires nous aident à déterminer notre réponse. Le premier travail à faire, c'est vraiment la collecte de l'information.

Christine Normandin: Je comprends que vous travaillez de façon consensuelle, mais j'aimerais aborder les autres aspects.

Est-ce qu'il serait juste de dire qu'à défaut de consensus, l'information ne sera pas transmise publiquement, et donc que chacun des cinq membres du groupe d'experts a une espèce de droit de veto quant à la transmission de l'information publique?

Nathalie Drouin: Voici quelque chose d'intéressant. J'ai dit d'entrée de jeu que nous avons eu 17 réunions préparatoires. Une de nos activités les plus fréquentes était l'élaboration de scénarios. Nous avons travaillé extrêmement fort sur des scénarios très, très difficiles pour développer notre compréhension et notre analyse commune du protocole, ce qui a été extrêmement utile. Je peux vous dire que, dans le quotidien, il n'y a jamais eu de situation où nous avons été complètement en désaccord. Bien au contraire, les commentaires des uns et des autres ont enrichi la conclusion.

Un des apports du dernier protocole — je n'aime pas vraiment utiliser cette expression, mais je vais l'utiliser à des fins d'illustration — est de communiquer avec les Canadiens, même si on est en deçà du seuil souhaité. C'est d'ailleurs pour ça qu'il y a eu des conférences hebdomadaires pendant lesquelles on a parlé de situations particulières.

Christine Normandin: Une des impressions que j'ai, c'est qu'il existe un niveau convenant à la population. Je peux comprendre qu'on ne veuille pas alarmer inutilement la population avec cette communication ni créer de l'incrédulité quant au processus électoral. Je comprends cette sensibilité, mais est-ce qu'il ne devrait pas y avoir un niveau intermédiaire pour les différents partis politiques et pour les candidats? Le seuil ne serait pas le même que pour la divulgation à la population.

Est-ce quelque chose qui fait défaut? Les candidats pourraient avoir une lecture différente du terrain, une analyse différente, aussi, pour les critères plus subjectifs, parmi les trois qui permettent de déterminer si le seuil a été atteint. Est-ce que ce n'est pas un endroit

où le bât blesse, la confiance que les parlementaires et les candidats aux élections ont eux-mêmes dans le processus électoral?

Nathalie Drouin: Votre question nous donne l'occasion de dire que plusieurs breffages ont été offerts aux partis politiques. Chacun des partis politiques avait des représentants qui avaient leur cote de sécurité afin de pouvoir recevoir des breffages. En effet, nous pouvons donner plus d'informations à ces représentants que nous pouvons en donner au grand public. Nous avons fait, je crois, un très bon usage de ce mécanisme durant la dernière élection.

Christine Normandin: Comme la période électorale est quand même assez courte — nous en avons eu une assez rapide, la dernière fois —, j'aimerais vous entendre nous parler du délai de partage de ces informations. Combien de temps y a-t-il, environ, entre le moment où vous recevez une information qui doit être analysée et le moment où on considère que le seuil n'est pas atteint, mais qu'il faudrait quand même transmettre l'information aux partis politiques? de quel délai parle-t-on?

Nathalie Drouin: Ça peut être variable. Je me rappelle que, durant les dernières élections, les membres du groupe recevaient tous les matins, et parfois aussi au cours de la journée, une évaluation indiquant si nos équipes de renseignement ou le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections avaient décelé un problème.

Je pense que nous nous souvenons tous d'une situation où nous avons envoyé une convocation et, tout de suite, nous nous sommes connectés à nos systèmes virtuels sécuritaires pour débattre de la situation qui était sous nos yeux. Ça peut donc être extrêmement rapide. La décision de mettre en œuvre les différentes mesures à notre portée peut se prendre rapidement, puis ça se transforme en discussion avec les membres des partis politiques. Ça peut être une question d'heures avant que l'information soit envoyée aux personnes pertinentes.

• (1130)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie. Nous avons un peu dépassé le temps imparti et vous pourrez peut-être obtenir une réponse lors d'une autre série de questions.

La parole est maintenant à M. Calkins. Il a cinq minutes.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Madame Drouin, dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'atténuation, mais après avoir traité cet enjeu pendant la plus grande partie de la législature précédente et la présente législature, et en abordant à nouveau la question, j'ai l'impression que l'organisme, le groupe de travail et tous les autres intervenants sont très doués pour les activités de détection, mais que les contre-mesures et les mesures d'atténuation ne sont jamais vraiment bien comprises par la population canadienne, à part le fait que nous lui communiquons qu'il se passe quelque chose.

Pouvez-vous nous parler, sans révéler de renseignements confidentiels, des contre-mesures que vous prenez actuellement et dont les Canadiens ne sont pas au courant?

Nathalie Drouin: Comme je l'ai dit, nous pouvons prendre des mesures à plusieurs niveaux. Nous pouvons lancer des démarches diplomatiques, et mon collègue d'Affaires mondiales pourra vous en dire plus à ce sujet. Le SCRS peut prendre des mesures de réduction de la menace. Nous pouvons interagir avec une plateforme de médias sociaux. Nous pouvons parler au candidat ou à la candidate. Nous pouvons parler aux partis politiques. Il existe une série de mesures que nous pouvons prendre en vue d'atténuer la menace.

Blaine Calkins: Je ne veux pas vous interrompre, mais cela ressemble plus à des activités de communication qu'à une contre-mesure. Pouvez-vous m'expliquer comment cela se traduirait en contre-mesure? En quoi le fait de se rendre à l'ambassade... Pensez-vous que cette rencontre changerait réellement la position du gouvernement de Pékin? Je ne le pense pas.

Nathalie Drouin: Monsieur Morrison, vous pourriez peut-être répondre à cette question.

David Morrison: À la suite de l'enquête publique sur l'ingérence étrangère et à l'approche des élections générales de 2025, nous, les intervenants d'Affaires étrangères, avons réfléchi à notre rôle et aux mesures supplémentaires que nous pouvions prendre dans ce contexte. Le 24 novembre 2024, nous avons convoqué l'ensemble du corps diplomatique, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Je me suis personnellement présenté sur la scène pour discuter avec tous les ambassadeurs...

Blaine Calkins: Je ne conteste pas le fait que vous ayez déployé ces efforts. Ce que je vous demande, monsieur Morrison, c'est comment vous pouvez mesurer le résultat.

Je ne dispose que de cinq minutes. Je souhaite donc aller droit au but.

David Morrison: L'une des façons de mesurer le résultat, c'est que les comptes rendus après action ne mentionnent pas beaucoup de cas de mauvaise conduite chez les diplomates. C'est soit parce qu'ils sont devenus plus astucieux...

Blaine Calkins: D'accord.

David Morrison: ... et nous n'avons pas découvert leurs agissements, soit parce qu'ils ont pris à cœur les trois avertissements que nous leur avons donnés, soit deux à l'avance...

Blaine Calkins: Je ne sais pas exactement — et je pense qu'il est juste de dire que vous ne le savez pas non plus — laquelle de ces deux conditions pourrait être vraie, le cas échéant.

Je ne porte aucun jugement ici, mais à l'heure actuelle, environ 25 % des citoyens canadiens sont nés à l'étranger. Cela signifie que nous avons de grandes communautés de diaspora dans notre pays. Si vous examinez ces quelques circonscriptions, personne ne conteste que les libéraux ont visiblement remporté les élections, mais ils n'ont pas obtenu la majorité. En ce moment, la différence entre un gouvernement majoritaire et un gouvernement sans majorité serait de quelques centaines de voix.

Mon collègue, M. Cooper, a déjà indiqué qu'un article publié sur WeChat a été vu plusieurs millions de fois, et il ne semble pas avoir été intercepté. Les Canadiens se posent beaucoup de questions sur la possibilité de faire pencher la balance à l'aide d'une méthode liée à l'ingérence étrangère ou à l'intervention d'acteurs étrangers.

Dans le cas de la présente législature, quelques centaines de voix auraient pu faire la différence entre un gouvernement majoritaire et un gouvernement presque majoritaire. Êtes-vous tout à fait certain que le résultat que nous avons à la Chambre des communes reflète

fidèlement la volonté de la population canadienne, sans ingérence étrangère?

● (1135)

David Morrison: Oui, j'en suis convaincu.

Blaine Calkins: Je ne suis pas sûr que vous puissiez l'affirmer avec une telle certitude, mais je vous remercie.

L'une des critiques soulevées dans le rapport concernait le seuil de divulgation élevé. Ce point était une source de préoccupation lors de la dernière discussion, il est une source de préoccupation dans le cadre de la Commission Hogue et il fait l'objet d'une critique dans le rapport. Cela revient à un détecteur de fumée qui ne dispose pas d'alarme. Un tel détecteur est très efficace pour détecter la fumée, mais pas pour déclencher l'alarme, diffuser un message ou émettre un signal.

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation où tout le monde semble savoir qu'il y a un problème, mais personne n'est vraiment mesure de le résoudre?

Le président: Veuillez fournir une brève réponse.

David Morrison: Dans sa déclaration préliminaire, Mme Drouin a présenté toutes les nouvelles mesures que nous avons prises en prévision de la 45^e élection générale, y compris la mesure très importante consistant à révéler publiquement des éléments qui n'atteignaient pas ce seuil, mais dont les Canadiens devaient tout de même être informés, à notre avis, pour faire un choix éclairé.

Nous avons débattu de la question du seuil. Nous avons reçu des comptes rendus après action de plusieurs Canadiens très éminents qui ont fait valoir que le seuil élevé devrait être maintenu, mais qui ont également déclaré que nous devrions faire preuve d'une plus grande transparence et améliorer nos communications. C'est donc ce que nous avons tenté de faire avant et pendant les élections.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Wilkinson. Il a cinq minutes.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais passer au niveau suivant. Cet organisme est relativement nouveau et l'ingérence étrangère n'est devenue un enjeu majeur que ces dernières années.

Comment le Protocole public en cas d'incident électoral majeur se compare-t-il aux mécanismes semblables mis en place par d'autres pays démocratiques? Avons-nous étudié certaines pratiques exemplaires internationales en matière de lutte contre l'ingérence étrangère? Je présume que nous suivons l'évolution de cette question dans d'autres pays.

Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet?

Nathalie Drouin: Je vous remercie.

Nous avons collaboré avec de nombreux pays démocratiques au sujet de la surveillance des processus démocratiques. Nous sommes convaincus que notre système est le meilleur qui soit.

Nous pouvons nous inspirer d'autres pays, car certains d'entre eux disposent parfois de mécanismes qui sont probablement meilleurs que les nôtres, mais en ce qui concerne le système dans son ensemble, nous avons le système le plus complet au monde.

Le Royaume-Uni et la France nous ont dit qu'ils admiraient le fait que nous agissions publiquement pendant la campagne électorale, mais qu'ils ne pensaient pas avoir cette latitude pour le moment.

On nous observe. Le ministre MacKinnon, dans le cadre de ses fonctions liées aux institutions démocratiques, collabore étroitement avec d'autres partenaires pour discuter du système que nous avons mis en place.

Nous pouvons être très fiers. Je ne dis pas que notre système est parfait, car nous sommes toujours prêts à l'améliorer, mais nous pouvons être très fiers du système que nous avons mis en place.

Tricia Geddes: J'aimerais simplement ajouter que ceux qui tentent de tirer profit de notre système évoluent au même rythme que nous. Nous sommes dans un processus d'apprentissage constant. Je dirais que nous passons tous les trois — ainsi que nos ministères — un temps démesuré — ou peut-être le temps nécessaire, devrais-je dire — pour rencontrer des partenaires de partout dans le monde, afin de comprendre comment la menace évolue et comment nous pouvons mieux nous protéger. Nous devons rester vigilants quant aux enjeux qui inquiètent les gens, comme par exemple l'intensification des faux renseignements sur les réseaux sociaux.

Je suis d'accord avec les commentaires de Mme Drouin. Notre système est considéré comme l'un des meilleurs dans sa catégorie, mais nous pouvons encore lui apporter de grandes améliorations. Nous devons suivre l'accélération et l'évolution de la menace et, idéalement, la devancer.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Je vais maintenant aborder un autre sujet. La commissaire, Mme Hogue, a indiqué que de nombreux Canadiens ne comprennent pas nécessairement que les fonctionnaires sont impartiaux. Elle a recommandé d'ajouter au groupe d'experts un Canadien imminent qui inspirerait davantage confiance à la population. Je crois comprendre que la greffière a envoyé, en mars, une lettre à tous les partis politiques, afin d'obtenir l'unanimité au sujet de cette recommandation.

Pour parler franchement, il me semble que c'est une recommandation très raisonnable qui pourrait renforcer la crédibilité du travail du groupe d'experts auprès des Canadiens. Cette unanimité n'a pas été obtenue, et je ne comprends pas exactement pourquoi. Est-ce que nous réexaminerons la question? Il semble s'agir d'une mesure très raisonnable qui pourrait être très utile.

• (1140)

Nathalie Drouin: Oui. Ce serait au gouvernement d'en décider, mais nous sommes tous d'accord, en tant que membres du groupe d'experts, pour dire que la présence d'un membre externe pourrait être une très bonne chose. Dans son rapport, la juge Hogue a mentionné qu'elle ne s'attendait pas à ce que cette recommandation soit en place pour la 45^e élection. Nous avons fait de notre mieux pour trouver la bonne personne, mais comme vous l'avez dit, nous n'avons pas réussi à obtenir un consensus quant au représentant suggéré.

L'hon. Jonathan Wilkinson: On a posé quelques questions au sujet des seuils. Dans les documents qui sous-tendent les travaux du Comité, le seuil requis pour transmettre l'information à la population est assez clair. Ce qui n'est pas clair pour moi, c'est le seuil qu'il faut atteindre pour communiquer de l'information aux partis politiques ou pour prendre d'autres mesures. Comment déterminez-vous ces seuils, et quels sont-ils?

Le président: Je vous demanderais de répondre très rapidement.

Nathalie Drouin: Pour revenir à une question précédente, le seuil à atteindre pour communiquer des renseignements à un parti politique est bas. Je pense que toute information qui peut empêcher qu'une personne ne soit victime d'ingérence étrangère devrait être communiquée aux partis concernés. Le seuil est très bas.

Sauf lorsque nous estimons que les renseignements que nous obtenons ne sont pas crédibles, que la source n'est pas corroborée, par exemple. Si nous croyons que l'information que nous recevons est crédible, nous la communiquerons aux partis, même si elle n'atteint pas nos lignes directrices quant à savoir si nous devrions ou non communiquer de l'information à l'ensemble de la population.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Normandin pour cinq minutes.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Drouin, j'aimerais enchaîner sur la question qui vient d'être posée quant au seuil qui est déterminé pour transmettre l'information aux partis ou à la population.

Vous avez mentionné que l'analyse des incidents est faite par un groupe qui est indépendant. On essaie de sortir le lien avec le politique pendant les élections. Pour ce qui est de la détermination du seuil lui-même, est-ce que je comprends bien qu'elle se fait en amont des élections?

Avant de me donner vos commentaires à ce sujet, j'aimerais lire une citation d'Allen Sutherland, en anglais, qui a témoigné devant la juge Hogue, et que la CBC a rapportée:

[Traduction]

M. Sutherland a dit que le seuil requis pour informer les Canadiens était délibérément très élevé, car une telle alerte risquerait de perturber une élection. Des changements sont envisagés pour que le gouvernement puisse informer les Canadiens d'événements à un seuil moins élevé.

[Français]

Est-ce que je comprends que la détermination du seuil se fait en amont de l'élection et qu'une partie relève un peu du choix du gouvernement?

Nathalie Drouin: Effectivement, le seuil est déterminé dans le Protocole comme tel. Celui-ci est une directive adoptée par le Cabinet. Par contre, et on en a parlé plus tôt, des évaluations indépendantes ainsi qu'une commission d'enquête ont analysé ce seuil et nous ont fourni de la rétroaction externe en ce qui a trait au seuil. Comme ça a été discuté ici, le but était d'éviter que l'on influence le cours des élections. Chaque fois, les évaluations indépendantes et la commission d'enquête sont arrivées à la conclusion que le seuil devait rester élevé, afin de ne pas influencer le cours des élections.

• (1145)

Christine Normandin: Le dernier mot revient quand même à une entité qui relève du gouvernement, n'est-ce pas?

Nathalie Drouin: Pour ce qui est de la détermination du seuil, nous avons reçu énormément de rétroaction, comme je viens de le dire. Il y a eu trois rondes d'évaluation du seuil actuel, si je peux le dire ainsi. Je suis certaine que tout gouvernement serait prêt à incorporer les nouvelles recommandations qui pourraient être faites.

Christine Normandin: Est-ce que la détermination des seuils se fait de la même façon pour les partis politiques? Est-ce que ça se décide en amont des élections ou est-ce fait en collaboration avec les partis? Je comprends que des évaluations externes sont faites. Est-ce que les partis ont leur mot à dire sur le seuil nécessaire à atteindre pour que l'information leur soit transmise? Comment fonctionne la dynamique entre le Groupe de travail et les partis?

Nathalie Drouin: Pour les partis politiques, ce sont davantage les seuils fixés par nos organismes de renseignement qui vont nous guider sur ce qui doit être transmis ou non aux personnes visées. Ma collègue Mme Geddes vous donnera des précisions à ce sujet.

En ce qui concerne ce qu'on pourrait obtenir du Mécanisme de réponse rapide du Canada, par exemple, c'est beaucoup plus la corroboration et la validité de l'information.

[Traduction]

Madame Geddes, vous pouvez peut-être préciser les indicateurs relatifs à la communication de renseignements.

Tricia Geddes: Merci.

Je dirais qu'il y a deux choses, d'après ma longue carrière dans le domaine de la sécurité et du renseignement.

Il nous est vraiment difficile de déterminer la quantité de renseignements que nous pouvons communiquer de façon non classifiée. J'aimerais toutefois ajouter que nous avons eu des conversations et de la rétroaction sur une base régulière pendant le processus électoral. Ces séances d'information à l'intention des partis politiques, des groupes communautaires et d'autres intervenants, ont permis au groupe d'experts de se tenir au courant de la situation. Nous observions l'évolution des événements tout en poursuivant la discussion pour mieux comprendre ce qui se passait.

Je pense qu'il y avait même une grande collaboration avec les partis politiques à propos de notre compréhension des événements au fur et à mesure qu'ils se produisaient et, aussi, des points de vue que ces partis politiques pouvaient avoir sur ces mêmes événements. Cet échange constant d'observations a certainement joué un rôle déterminant dans nos réflexions.

[Français]

Christine Normandin: Je comprends qu'il ne vous sera peut-être pas possible de nous transmettre cette information, mais je me risque quand même à vous la demander: est-ce qu'il est arrivé des moments où un parti ou un autre était en désaccord sur la décision du groupe d'experts, à savoir si le seuil était atteint ou non pour ce qui est de la transmission au grand public?

Nathalie Drouin: En ce qui concerne la transmission au grand public, nous n'avons pas vécu de telles situations. Cependant, votre question soulève quelque chose d'intéressant d'un point de vue théorique. Si le groupe d'experts était arrivé à la conclusion qu'il fallait communiquer une information aux Canadiens, mais qu'un parti n'avait pas été d'accord, on aurait pu tenir une forme de discussion sur la façon dont on communique avec les Canadiens, mais il n'en reste pas moins que c'est le groupe d'experts qui détermine si on communique l'information aux Canadiens.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Van Popta, pour cinq minutes.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

J'ai lu le « Rapport rétrospectif relatif à la 45^e élection générale » de votre groupe d'experts. Je vous en remercie. Dans son avant-propos, le greffier du Conseil privé souligne que trois d'entre vous ont apporté une contribution importante aux travaux de ce groupe.

John Hannaford y écrit: « Je suis heureux de constater qu'aucun des incidents examinés par le groupe d'experts n'a menacé la capacité du Canada à tenir des élections libres et équitables. »

Or, à la page suivante, on peut lire: « Les activités d'ingérence étrangère au Canada continuent d'être omniprésentes, complexes et persistantes. » Ces deux phrases semblent se contredire.

Plus loin dans le rapport, vous citez la juge Hogue, qui a déclaré que l'ingérence étrangère dans les élections canadiennes est « une menace existentielle ». Pourtant, vous dites que rien de tout cela n'a eu la moindre incidence sur le résultat de nos élections. Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet? Je n'ai pas l'impression que l'on parle d'une menace existentielle. On dirait plutôt que l'ingérence étrangère est en quelque sorte une nuisance qu'il faut écarter.

● (1150)

David Morrison: Je vais essayer de répondre à cette question, si vous me le permettez.

Comme Mme Drouin l'a dit dans sa déclaration préliminaire, et comme on l'entend autour de diverses tables et de la part de nos organismes de sécurité depuis plus d'une décennie, l'ingérence étrangère est une réalité au Canada. Votre étude, l'« Enquête publique sur l'ingérence étrangère », et les autres études ont, je pense, grandement contribué à sensibiliser les Canadiens au fait que l'ingérence étrangère est bien réelle et que nous devons faire preuve de vigilance.

Je pense que ce que Mme Drouin a essayé de dire dans sa déclaration préliminaire, c'est que nous prêtons attention à cette part d'ingérence étrangère qui existe. Nous y sommes très attentifs en période électorale, pendant laquelle nos institutions démocratiques, de par leur nature, sont vulnérables. Pendant la 45^e élection générale, nous n'avons pas constaté une hausse marquée des activités d'ingérence étrangère par rapport à ce que nous observons déjà.

Tako Van Popta: Même sans cette hausse marquée, s'agissait-il quand même d'une menace existentielle? J'ai du mal à comprendre en raison de ce qui m'apparaît être une contradiction ici.

David Morrison: Je ne vois pas la contradiction. Je pense que Mme Hogue a rédigé un rapport très détaillé dans lequel elle décrit tous les cas d'ingérence étrangère dont nous avons eu connaissance au cours des dernières élections, en plus de ceux qui sont persistants. Elle en vient à la conclusion — et c'est dans son mot au début de la synthèse — qu'il y a deux domaines auxquels les Canadiens doivent porter une attention particulière.

Le premier est la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères. Ces activités prennent de l'ampleur, et pourraient devenir très inquiétantes avec l'intelligence artificielle et les hypertrucs. Nous n'avons pas observé ces activités lors de la 45^e élection générale, mais nous devons être prêts à devoir y faire face.

La juge Hogue nous a ensuite mis en garde contre la répression transnationale. C'est une expression un peu compliquée qui signifie que des pays poursuivent d'anciens ressortissants ou des ressortissants ayant la double citoyenneté qui se trouvent sur le territoire canadien. C'est inadmissible, selon nous.

De plus, si vous me le permettez, ce que nous avons observé dans la situation concernant Joe Tay — et je sais que vous en avez déjà parlé —, c'est une forme de répression transnationale numérique. Cette répression existe donc.

Tako Van Popta: Merci beaucoup. C'était une bonne réponse complète.

J'aimerais parler de ce qui s'est passé avec Joe Tay. Je crois comprendre que votre groupe d'experts a informé Joe Tay ou les organisateurs de sa campagne de ce qui se passait, mais que vous l'avez fait vers la fin de la campagne électorale. Les élections ont eu lieu le 28 avril. Je pense que ce n'est qu'à la mi-avril que vous avez communiqué avec lui, en prétendant qu'avant cela, il y avait eu peu d'activité, et que vous ne pensiez pas qu'il était nécessaire de le prévenir. Or, la situation est devenue un problème existentiel pour lui plus tard. Pourquoi ne l'avez-vous pas averti de ce qui se passait plus tôt?

David Morrison: En décembre 2024, l'affaire relative au gouvernement de Hong Kong qui offrait ces fameuses « récompenses » pour l'arrestation de M. Tay avait suscité de l'engouement en ligne. Cet engouement s'était toutefois beaucoup essoufflé au moment où M. Tay est devenu candidat et que les brefs ont été délivrés. Notre groupe en a beaucoup parlé.

Je vais demander à mes collègues de vous donner les détails.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps imparti. Je vais vous interrompre ici.

À titre de rappel à l'intention de mes collègues — et tous les partis sont coupables —, si vous posez une question alors qu'il ne vous reste que 5 ou 10 secondes — je vous ai laissé poursuivre —, la réponse pourrait être plus courte, car la présidence pourrait vous interrompre.

Nous allons passer à Mme Kayabaga pour cinq minutes, puis nous ferons une courte pause de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord féliciter Mme Drouin pour sa nouvelle nomination au poste d'ambassadrice du Canada en France.

• (1155)

[Traduction]

Mes questions s'adressent à M. Babou.

Je veux parler du Mécanisme de réponse rapide qui relève actuellement d'Affaires mondiales.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Comment aide-t-il les Canadiens? Quel est son rôle et pourquoi relève-t-il d'Affaires mondiales?

Saliou Babou (directeur exécutif, Mécanisme de réponse rapide, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci.

Le Mécanisme de réponse rapide relève d'Affaires mondiales Canada. Son mandat principal est de cerner, de surveiller et de détecter les menaces étrangères à la sécurité nationale et aux priorités du Canada en matière de politique étrangère. Une équipe d'analystes des données et de scientifiques spécialistes des données surveillent constamment ces menaces dans l'intérêt du gouvernement

canadien. Nous travaillons également avec d'autres ministères dans le milieu de la sécurité et du renseignement pour partager nos conclusions et tirer parti des tables de gouvernance dont nous disposons au sein du gouvernement fédéral pour fournir des options d'intervention en cas d'incidents. C'est le mandat principal du Mécanisme de réponse rapide.

L'hon. Arielle Kayabaga: Pouvez-vous nous dire pourquoi ce mécanisme est hébergé à Affaires mondiales et non dans un autre ministère? En quoi cela va-t-il aider le Canada et ses alliés?

Saliou Babou: Le Mécanisme de réponse rapide est hébergé à Affaires mondiales Canada, notamment parce qu'il fait également partie du Mécanisme de réponse rapide du G7, qui est un groupe composé de membres du G7, ainsi que de membres associés, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suède, les Pays-Bas et l'OTAN. Il est tout à fait naturel pour un ministère des Affaires étrangères de tirer parti de cette collaboration multilatérale. Cela facilite le dialogue avec des partenaires en vue d'obtenir une vue d'ensemble, une cartographie des menaces auxquelles nous faisons face.

Nous avons également de l'expérience en matière de communication de renseignements aux Canadiens; nous publions des déclarations et des rapports publics. En étant au ministère des Affaires étrangères, il est possible de communiquer directement avec les directeurs politiques, les sherpas. De plus, la ministre des Affaires étrangères est en mesure de participer à cette discussion à divers niveaux, développant ainsi des actions concertées.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci.

Monsieur Morrison, pouvez-vous nous en dire plus sur certaines des questions que mes collègues ont déjà posées au sujet des hypertrucages et de leurs répercussions sur notre société, en particulier sur les enfants et les femmes, en ligne?

Le gouvernement aimerait-il rendre obligatoire l'étiquetage du contenu généré par l'IA? Je pense que l'IA est maintenant plus habile que lorsqu'elle a été lancée il y a quelques années. On ne peut pas vraiment distinguer ce qui est réel de ce qui ne l'est pas.

Je suis de la génération du millénaire. Je me considère comme une personne qui se débrouille bien avec Internet, mais dernièrement, mon adolescent — qui fait partie de la génération Z — n'arrête pas de me dire que je n'arrive jamais à déceler les hypertrucages.

Est-ce qu'on souhaite rendre obligatoire l'étiquetage du contenu généré par l'IA pour qu'il soit possible de savoir si une personne utilise une vidéo générée par l'IA ou non?

David Morrison: Pour être tout à fait honnête, je ne sais pas si c'est ce que l'on veut faire.

L'hon. Arielle Kayabaga: Est-ce une mesure que vous proposeriez?

David Morrison: En tant que fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, je sais que j'ai des collègues qui sont beaucoup plus au fait des différentes possibilités.

Cela dit, je sais que le gouvernement est très préoccupé par l'IA et ses effets potentiellement pernicious. Comme je l'ai dit, nous nous attendions à voir de telles méthodes employées pendant la 45^e élection générale. Nous avons cherché, mais n'avons rien trouvé. Cependant, comme ma collègue Mme Geddes l'a dit plus tôt, les tactiques de nos adversaires dans ce domaine ne cessent d'évoluer; ce n'est donc qu'une question de temps. Nous devons être très vigilants.

Peu importe si la solution finit par être l'étiquetage ou autre chose, il faudra mobiliser l'ensemble de la société. Nous faisons ce que nous pouvons par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, et c'est logique parce que nous pouvons faire front commun avec des intervenants aux vues similaires... Cependant, le rôle ne consiste pas à dire si quelque chose est vrai ou non. Il consiste à dire si un élément peut être lié à un État étranger — ce qui est grave —, et à dire s'il a été faussement amplifié pour donner l'impression qu'il est plus important qu'il ne l'est, ce qui est grave.

• (1200)

L'hon. Arielle Kayabaga: Dans quelles circonstances le feriez-vous?

David Morrison: Il n'est pas facile de mettre le gouvernement dans une position où il doit dire ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas. Il y a de multiples facettes à cette équation.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous allons passer à M. Jackson, pour cinq minutes.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux de vous rencontrer.

Je dois dire que, en tant que nouveau député, je trouve cette situation alarmante. La conversation sur ce que la population sait, sur le fait qu'il ne faut pas l'inquiéter, m'intéresse beaucoup.

Lorsque je me promène dans ma circonscription et que je demande aux gens s'ils sont au courant de cette situation, ils disent que non et qu'ils ne croient pas que ces choses se sont produites au Canada. Et lorsque je leur parle de ce qui s'est passé avec Joe Tay, ils pensent que j'ai perdu la tête, que je suis un adepte de théories du complot.

Je m'interroge sur la pratique qui consiste à minimiser la gravité de ces situations pour ne pas alarmer la population. Des commentaires ont été faits au sujet du comportement de Paul Chiang à l'égard de Joe Tay. Le premier ministre a ensuite décidé de défendre l'intégrité de Paul Chiang. Je sais que certains d'entre vous conseillaient le premier ministre à l'époque.

Combien de temps à l'avance le premier ministre a-t-il été informé de la situation dans laquelle se trouvait Joe Tay avant que M. Tay lui-même n'en soit informé ou que les organisateurs de la campagne des conservateurs ne soient mis au courant?

• (1210)

Nathalie Drouin: Lorsque nous travaillons en tant que groupe de cinq personnes, nous n'obtenons aucune autorisation du premier ministre avant de parler aux partis politiques.

Grant Jackson: Je ne dis pas que vous deviez obtenir l'autorisation du premier ministre avant d'informer M. Tay ou les organisateurs de sa campagne. À quel moment M. Carney a-t-il été informé, en sa qualité de premier ministre, de la situation qui était en cours?

Nathalie Drouin: À titre de précision, je n'avais pas informé le premier ministre de ces questions pendant les élections générales.

J'étais en contact avec le représentant autorisé du Parti libéral, et avec les représentants autorisés des autres partis.

Grant Jackson: Le premier ministre a encouragé l'un de ses députés, qui avait dit qu'un candidat conservateur devait être livré aux autorités concernées en échange d'une récompense. Le premier ministre n'avait reçu aucune information à ce sujet de la part de son conseiller à la sécurité nationale avant d'en parler publiquement.

Est-ce bien ce que vous venez de dire?

Nathalie Drouin: Pouvez-vous répéter la question?

Grant Jackson: Avant que le premier ministre ne justifie les commentaires de Paul Chiang et ne dise qu'il était un « homme intègre », vous ne l'aviez pas informé de la situation concernant Joe Tay, et son conseiller à la sécurité nationale ne l'en avait pas informé non plus. Est-ce exact?

Nathalie Drouin: Je ne l'ai pas informé de la situation pendant les élections générales.

Grant Jackson: C'est intéressant.

J'aimerais beaucoup savoir quelle sera la suite des choses. Des propos contradictoires ont été tenus. Le gouvernement a par exemple qualifié la RPC de « menace existentielle » pour ensuite déclarer, assez récemment, que nous bâtissons un « nouvel ordre mondial » avec ce pays.

Quelle est l'incidence de cette nouvelle relation qui s'instaure sur les relations que vous entretenez dans le contexte des affaires mondiales et sur les menaces constantes qui planent sur les élections canadiennes? Quelle en est l'incidence sur votre ligne de conduite à l'égard de la RPC?

Nathalie Drouin: Merci. Je vais commencer, et le sous-ministre des Affaires étrangères pourra ajouter des commentaires par la suite.

Comme l'a dit le premier ministre à Davos, le monde change. Nous devons nous ajuster à un monde nouveau.

Force est d'admettre que la sécurité économique est un pan de la sécurité nationale, d'où l'importance d'assurer la résilience des relations et des capacités commerciales du Canada, de même que de diversifier ses options.

Ce n'est pas parce que nous voulons resserrer nos liens économiques avec la Chine dans certains secteurs que nous renonçons à nos responsabilités à l'égard des enjeux de sécurité nationale. Ce n'est pas parce que nous renouons avec la Chine sur le plan économique que nous effaçons tout ce que nous avons dit auparavant.

Une chose importante que nous avons faite lors de notre mission en Chine a été de discuter de sécurité nationale. Nous avons amorcé une conversation sur l'application de la loi et la primauté du droit. Le seul fait d'être en mesure de tenir ces dialogues et d'aborder au moment opportun et avec les interlocuteurs appropriés nos irritants et nos préoccupations sera plus rentable pour le Canada que de ne pas avoir cette occasion du tout.

Grant Jackson: Si la Chine poursuit ses activités d'ingérence dans les élections canadiennes, quel est son objectif à votre avis?

Nathalie Drouin: L'expert en la matière est M. Morrison. Il pourrait vous parler des cinq poisons...

Grant Jackson: Ils ne font pas cela pour le plaisir. Ils ont un programme.

Nathalie Drouin: Ils ont cinq objectifs.

David Morrison: La Chine s'emploie à pourfendre ce qu'elle appelle ses « cinq poisons », dont l'indépendance de Taïwan, le groupe Falun Gong, le Xinjiang et Hong Kong. Le cinquième serait, je crois, les droits de la personne, ou l'interprétation de ces droits préconisée par l'Occident. Taïwan serait au sommet de l'échelle.

Les efforts déployés par la Chine outremer pour atteindre ces objectifs se déploient sous forme d'ingérence étrangère. J'ai moi-même souvent dit aux Chinois que le Canada avait aussi un poison, et que ce poison était l'ingérence étrangère. Ce sont des activités qui ont lieu chez nous. Puisque c'est notre territoire, nous décidons. Voilà où s'entrechoquent nos visions respectives. La Chine a pour objectif la préservation du Parti communiste chinois et de son intégrité territoriale. Elle est d'avis que les cinq poisons mettent ces priorités en péril.

Nous sommes fermement convaincus que les Chinois vont trop loin lorsqu'ils appliquent leur programme de lutte contre les cinq poisons dans d'autres pays, dont le Canada. La collision entre nos définitions respectives de l'ingérence étrangère se trouve là.

• (1215)

Le président: Je dois vous interrompre, monsieur Morrison.

Nous poursuivons avec M. Louis pour cinq minutes.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je voudrais remercier les témoins de tout le travail qu'ils accomplissent et de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit dans votre déclaration liminaire, toutes les démocraties sont aux prises avec l'ingérence étrangère. Le Canada ne fait pas exception. Votre travail lié au Protocole public en cas d'incident électoral majeur consiste à mettre en place des mesures robustes, fiables et évolutives pour protéger l'intégrité des institutions démocratiques canadiennes. Je vous remercie de tout ce que vous faites pour entretenir la confiance des Canadiens dans le processus électoral et pour veiller à l'intégrité des élections et à leur déroulement en toute sécurité.

Selon ce qui a été dit aujourd'hui, ces efforts doivent forcément être maintenus. Les menaces évoluent, les technologies changent et la confiance du public n'est jamais acquise. Vous avez mentionné la mise en œuvre rapide de contre-mesures et les progrès réalisés dans le suivi des recommandations provenant du rapport sur l'ingérence étrangère. Tous ces éléments contribuent à assurer la sécurité et à protéger la souveraineté du Canada.

Nous en avons déjà discuté un peu, mais quelqu'un pourrait-il brosser un portrait d'ensemble de l'évolution des menaces d'ingérence étrangère au cours des années qui ont précédé les dernières élections générales? Quelles tendances avez-vous notées?

Je ne sais pas qui voudrait répondre à cette question.

Nathalie Drouin: Je vais commencer, et mes collègues prendront le relais s'ils le souhaitent.

Un acteur qui a modifié ses opérations au Canada par rapport à ce qu'il faisait dans le passé est la Russie. Avant leur invasion illégale de l'Ukraine, les Russes ne s'intéressaient pas beaucoup aux processus démocratiques du Canada, mais le rôle important que joue le Canada dans le soutien de l'Ukraine a aiguisé leur intérêt. Les Russes ne visent pas nécessairement les processus démocratiques canadiens; ils veulent principalement propager leurs vues sur

la situation en Ukraine. Nous estimons donc que la Russie est un joueur plus important qu'elle ne l'était auparavant dans les affaires intérieures du Canada.

Un autre sujet que nous avons effleuré tout à l'heure est la question de la cybersécurité. Les technologies évoluent, et il y a l'utilisation de l'IA. Les tentatives de miner les TI et les infrastructures essentielles au pays se sont accrues.

Mme Geddes voudrait peut-être ajouter quelque chose.

Tricia Geddes: J'aimerais parler un peu de la répression transnationale. Nous en avons déjà discuté aujourd'hui, mais je veux quand même souligner que la situation est critique. Des États étrangers mènent des opérations d'intimidation, de coercition ou de harcèlement à l'endroit de citoyens canadiens, de personnes ayant la double citoyenneté ou d'autres personnes se trouvant au Canada. Ces opérations visent surtout les personnes qui critiquent ces gouvernements ou leurs intérêts. Je suis très préoccupée. Nous surveillons tous de près la situation, mais il faudra davantage de soutien.

Comme mon collègue aux Affaires étrangères l'a dit, lorsque nous remarquons des actions de cette nature, nous dénonçons ceux qui les commettent ou qui les soutiennent, et nous continuerons à le faire. Bien franchement, ces comportements sont inacceptables au Canada. Dans le pays riche et diversifié qui est le nôtre, si des citoyens se sentent vulnérables, nous avons le devoir de les protéger.

Tim Louis: Merci.

Selon le rapport du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, le renforcement de notre résilience collective contre les menaces qui planent sur les processus électoraux est une responsabilité qui revient à l'ensemble de la société. Cette constatation pourrait peut-être s'appliquer à l'IA.

Comment sensibiliser le public au travail effectué par le Protocole public en cas d'incident électoral majeur. Quelle serait la stratégie de communication?

Madame Geddes, vous avez mentionné que vous receviez de la rétroaction. Que pouvons-nous faire pour aider les Canadiens à mieux comprendre les institutions démocratiques au pays et pour les aider à se protéger?

Nathalie Drouin: Il y a une variété de choses que nous faisons et que nous devons continuer à faire.

Les deux organismes de renseignement au Canada, en l'occurrence le Centre canadien de la sécurité des télécommunications et le Service canadien du renseignement de sécurité, parlent régulièrement au public des menaces qui planent sur le Canada. Récemment, le directeur a prononcé un discours sur le contexte de la menace. Le CST fait la même chose, mais plutôt dans le domaine de la cybersécurité. Vous devez aussi recevoir personnellement des communications que vous envoie le sergent d'armes lorsqu'il perçoit des menaces dirigées vers les députés. C'est une façon d'accroître la sensibilisation.

Il faut continuer à faire ce genre de choses. Les médias sociaux sont aussi des outils que nous pouvons utiliser pour accroître la sensibilisation des Canadiens. Mme Geddes a également parlé de ce que fait le coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère auprès des communautés, dans plusieurs langues. C'est un autre rôle très important, car il faut parler à tous les Canadiens.

Monsieur Aubertin-Giguère, voulez-vous...

• (1220)

Le président: Je dois vous interrompre encore une fois. Je suis désolé.

Je cède la parole à Mme Normandin pour deux minutes et demie.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Drouin, en réponse à ma question précédente, vous avez mentionné qu'il n'y avait pas eu de situation où le groupe d'experts aurait décidé de rendre de l'information accessible au public, mais où un représentant de parti aurait été en désaccord. Vous avez également dit que si cette situation était survenue, le groupe d'experts aurait eu le dernier mot.

L'inverse s'est-il produit, soit une situation où le groupe d'experts a décidé de ne pas rendre une information publique, mais où un représentant de parti en a été avisé et avait une opinion différente?

Nathalie Drouin: Non, nous n'avons pas vécu une telle situation.

Christine Normandin: Comme un représentant de parti est tenu au secret et ne peut pas, par lui-même, décider de transmettre l'information, par exemple à un candidat qui pourrait être visé par des informations sensibles, comment décide-t-on d'aviser ou pas un candidat?

Nathalie Drouin: Souvent, cette décision va se prendre avec les agences de renseignement. C'était d'ailleurs une des recommandations de la juge Hogue d'apprendre à traduire un renseignement en une information non classifiée. Ce n'est pas toujours simple, parce qu'il faut souvent protéger nos sources. C'est une aptitude qu'on a commencé à développer dans le cadre de la commission d'enquête, mais qu'il faut continuer à travailler. Nos agences de renseignement peuvent travailler à établir une formulation qui peut être présentée au candidat. Quand on voit que c'est important, on peut travailler à diminuer l'information non classifiée pour la personne visée par la menace. Ça fait partie de la solution pour diminuer le risque.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Advenant que ça arrive, cette communication d'informations se fait-elle à l'ensemble des représentants des partis ou seulement à ceux dont on pense qu'un candidat ou une circonscription pourrait être visée? Est-ce qu'il peut y avoir, dans certains cas, une disparité dans les informations transmises aux représentants des partis?

Nathalie Drouin: L'information va être transmise aux personnes qui sont en mesure d'agir pour diminuer la menace.

Christine Normandin: De quelle façon est-ce évalué?

Nathalie Drouin: C'est vraiment en fonction de la capacité d'une personne. Par exemple, si je dois vous dire que quelqu'un dans votre entourage essaie d'entrer dans votre réseau dans le but de vous influencer à faire telle ou telle chose, je n'ai peut-être pas à l'annoncer à tout le monde. C'est vous qui avez besoin d'être outillée, et peut-être certaines personnes de votre entourage, si cette menace s'adresse à vous, mais je n'ai peut-être pas besoin d'en parler avec plus de personnes. L'action dépend donc vraiment de ce qu'on essaie d'accomplir pour réduire la menace.

[Traduction]

Quelque chose de vraiment...

Le président: Nous avons encore dépassé le temps imparti.

Je cède la parole à M. Cooper pour cinq minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Le rapport rétrospectif du Protocole public en cas d'incident électoral majeur indique que le groupe d'experts avait conclu pendant les élections que « la capacité d'organiser des élections libres et équitables (y compris dans la circonscription de Don Valley-Nord) n'était pas compromise [...] ». Comment le groupe d'experts est-il arrivé à cette conclusion?

• (1225)

Nathalie Drouin: Comme nous avons pu agir tôt pour contrer les difficultés auxquelles faisait face le candidat, nous sommes parvenus à redresser la situation.

Madame Geddes, voulez-vous ajouter quelque chose?

Tricia Geddes: J'ajouterais deux ou trois choses. Nous avons longuement discuté de ce cas. Un des principes que nous suivons est de ne pas amplifier l'ingérence étrangère lorsque cela n'a pas d'incidence sur les résultats des élections. C'est un des principes observés par le groupe d'experts.

Nous avons pris plusieurs mesures à l'époque pour bien informer le candidat et la GRC. Plusieurs choses ont été faites... Les membres du groupe d'experts ont tenu de leur propre chef une conversation approfondie pour déterminer si ces incidents avaient porté atteinte à la capacité de tenir des élections libres et équitables dans la circonscription en question.

Michael Cooper: Voici la situation.

La police de Hong Kong a offert une récompense pour l'arrestation du candidat conservateur Joe Tay, qui a fait par ailleurs l'objet d'une campagne de désinformation orchestrée par Pékin. Lorsque M. Tay est venu témoigner devant le Comité, lui et ses collaborateurs ont fait l'objet de harcèlement et d'intimidation. Des menaces de violence ont été proférées à l'intention de ses partisans, notamment un colis envoyé à l'un d'eux contenant une robe maculée de peinture rouge imitant du sang et transpercée à la hauteur de la poitrine pour simuler un coup de poignard. Ces éléments visuels étaient un avertissement.

Le domicile de M. Tay a été surveillé à au moins une occasion. Une campagne de désinformation a été menée sous forme de porte-à-porte chez les membres de la diaspora chinoise, y compris les personnes âgées. M. Tay a signalé une baisse notable de la participation dans les résidences pour aînés chinois. Pendant la campagne électorale, la GRC lui a dit que le porte-à-porte était dangereux pour sa sécurité. La situation était si grave qu'il devait attendre chaque jour un avis lui indiquant si c'était sécuritaire ou non d'aller cogner aux portes des électeurs. Tout cela s'est déroulé au Canada pendant une campagne électorale.

À la lumière de tous ces éléments, que faudrait-il pour atteindre le seuil permettant de dire que les élections ne sont pas libres et équitables et que quelque chose justifierait au minimum la diffusion d'une annonce publique?

Nathalie Drouin: Madame Geddes pourra compléter ma réponse, mais nous avons fait des suivis réguliers avec le Parti conservateur pendant la campagne. Nous avons aussi mis à la disposition du candidat des services de sécurité privés dans le cadre d'un programme destiné à tous les députés ciblés par des menaces. Le Parti conservateur nous a assurés que la campagne se déroulait normalement dans la circonscription en question.

Michael Cooper: Eh bien, je pense que la plupart des Canadiens seraient scandalisés en apprenant que ce genre de choses puisse arriver au Canada. C'est ahurissant.

Le document d'information obtenu par l'entremise du Bureau du Conseil privé faisait état d'une campagne « délibérée et persistante » comprenant de la désinformation dirigée contre M. Tay. Pouvez-vous confirmer si le consulat de Pékin à Toronto a participé à la campagne d'ingérence contre M. Tay à Don Valley-Nord?

Nathalie Drouin: Nous pourrions peut-être parler des interactions que nous avons eues sur l'ingérence étrangère avec un représentant de la Chine.

David Morrison: Nous n'avons relevé aucun indice qui dénotait la participation du consulat chinois.

Nous nous sommes penchés sur la question générale des actes d'ingérence étrangère dans les élections commis par la Chine avec le personnel, comme nous l'avons fait pour tous les autres gouvernements, mais nous n'avons décelé aucun indice de participation active du consulat chinois à Toronto.

Michael Cooper: Eh bien...

Le président: Je dois vous interrompre ici, monsieur Cooper.

Je cède la parole à Mme Brière pour cinq minutes.

L'hon. Élisabeth Brière: Merci, monsieur le président.

[Français]

Madame Drouin, dans le rapport final de la commissaire Hogue, on lit que le travail s'est effectué en deux phases. La première phase concernait les activités d'ingérence auxquelles les acteurs étrangers avaient pu se livrer, et la deuxième phase touchait le flux d'information au sein du gouvernement fédéral en relation avec ces activités et les mesures prises en réponse à celles-ci.

Comment évaluez-vous votre travail à ce sujet et le taux de réponse?

• (1230)

Nathalie Drouin: En ce qui concerne le flux d'information, nous avons mis en place un système qui nous permet de mieux identifier qui lit quoi. C'est une responsabilité qui incombe particulièrement aux conseillers en sécurité nationale lorsque vient le temps de briefer le premier ministre. J'ai accès à une quantité assez incroyable de renseignements. Ici, je ne parle pas de la période électorale, mais de la période pendant laquelle le gouvernement est en fonction.

Avec mes équipes, les premiers dirigeants des organismes de renseignement, ainsi que les responsables de la sécurité publique et des affaires étrangères, je détermine quelle information le premier ministre doit recevoir dans le cadre de ses fonctions. C'est un exercice qui nécessite quand même beaucoup de jugement et qui doit tenir compte de ce que le premier ministre a besoin de savoir au moment où il entreprend certaines activités. Il doit aussi tenir compte des disponibilités du premier ministre. On va lui faire parvenir l'information que l'on juge la plus pertinente au moment où il en a besoin.

L'hon. Élisabeth Brière: On s'entend pour dire que, si l'information mérite de parvenir aux oreilles du premier ministre, il va trouver le temps de vous écouter.

Nathalie Drouin: Absolument. En présence d'une urgence ou d'une information que le premier ministre doit savoir rapidement, on prête toujours une oreille attentive et on trouve une façon de se rendre disponible.

L'hon. Élisabeth Brière: Je vois deux éléments pour lesquels vous devez atteindre un certain équilibre. D'abord, il s'agit de l'information, qui peut être publique ou confidentielle. Ensuite, vous devez déterminer si la divulgation d'une information pourrait porter atteinte à la sécurité nationale.

Pouvez-vous nous parler un peu de ces deux éléments?

Nathalie Drouin: Je commencerais par dire que les dernières années et toutes les questions que vous avez posées au préalable nous amènent au principe de base, selon lequel la transparence doit primer par défaut. Les Canadiens doivent être informés. Ça contribue à leur résilience, et cette résilience diminue l'effet des activités d'ingérence étrangère. Alors, par défaut, c'est la transparence qui prime.

Comme je l'ai dit plus tôt, il faut aussi apprendre à parler des réalités sans nécessairement divulguer les sources, sans les mettre à risque et sans couper des ponts, ce qui pourrait nous empêcher d'obtenir de futures informations. C'est un apprentissage qu'on a commencé et qu'il faut continuer.

Pour résumer ma réponse, je dirais qu'il faut toujours communiquer avec les Canadiens, mais que le niveau de détails peut différer selon les circonstances.

L'hon. Élisabeth Brière: On parle beaucoup de la Chine, de la Russie, du Pakistan et de l'Inde. Pensez-vous que, lors de prochaines élections, il pourrait y avoir des tentatives d'ingérence venant des États-Unis?

Nathalie Drouin: Le Canada attend de tous les pays, y compris des États-Unis, qu'ils ne portent pas atteinte à sa souveraineté ou à ses affaires, y compris ses élections. Nous allons surveiller la situation de façon agnostique, c'est-à-dire en considérant que n'importe quel pays pourrait s'ingérer dans les affaires du Canada.

• (1235)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Van Popta, vous avez la parole pour cinq minutes.

Tako Van Popta: Merci, monsieur le président.

Madame Drouin, vous avez mentionné dans le rapport qui nous a été soumis que les Canadiens n'ont aucune raison de douter de la sécurité des élections.

Après avoir lu le rapport, je retiens que le mandat du groupe d'experts est de surveiller et de détecter les menaces d'ingérence étrangère, de manipulation de l'information ou d'autres activités du même registre. Il doit aussi coordonner les contre-mesures et renforcer de manière générale la confiance du public dans les institutions démocratiques au pays.

M. Morrison est profondément convaincu que peu importe les activités d'ingérence étrangère qui se sont produites pendant les 45^e élections, ces activités n'ont pas influé sur les résultats de ces mêmes élections.

Mme Geddes a souligné que certaines communautés se sentent vulnérables, particulièrement les communautés de la diaspora au Canada.

Comment mesurez-vous votre succès concernant cette partie de votre mandat qui consiste à affermir la confiance du public quant à la robustesse et à la sécurité de nos systèmes démocratiques? Menez-vous des sondages auprès du public?

Nathalie Drouin: Comme je l'ai dit, il y a toujours une base d'ingérence étrangère dans les activités au pays. Dans notre préparation en vue des élections générales, nous avons fait de la planification en fonction d'une série de scénarios possibles. Nous avons anticipé les activités auxquelles différents pays pouvaient se livrer, et nous avons essayé de les neutraliser.

Une autre chose qui nous a vraiment rassurés, lorsque je pense aux activités que nous avons menées en 2019 et en 2021, puis aux résultats de l'examen indépendant et de la commission d'enquête publique, c'est que les constatations de voix indépendantes sur ce que nous avons fait et observé concordent parfaitement avec les nôtres.

Cela dit, je ne prétends pas qu'il n'y a eu aucune tentative de miner les processus démocratiques au pays. Nous avons vu des tentatives, mais nous estimons que les Canadiens peuvent être rassurés sur le caractère équitable et solide des résultats dans leur ensemble.

Tako Van Popta: C'est tout à fait clair. C'est la conclusion à laquelle vous êtes parvenue.

Vous connaissez très bien le sujet, et vous assistez à des réunions importantes avec d'autres personnes importantes, mais je me demande comment vous mesurez la confiance du public. Comment faites-vous pour savoir que le public est aussi convaincu que M. Morrison que les activités d'ingérence étrangère, tous types confondus, n'ont pas influé sur les résultats des élections?

Certaines personnes se sentent vulnérables. Les gens sont inquiets. Comment faites-vous pour savoir que le degré de confiance du public est aussi élevé que le vôtre?

Nathalie Drouin: Le degré de confiance — des données en particulier le prouvent — des Canadiens dans les institutions démocratiques au pays est élevé comparativement à celui d'autres. N'empêche que nous pouvons faire mieux. Il nous revient, à nous tous, de maintenir ce degré élevé de confiance dans les institutions publiques au pays.

Tricia Geddes: Je suis entièrement d'accord avec Mme Drouin, mais il nous reste encore du travail à faire. Nous collaborons depuis un certain nombre d'années avec le milieu de la sécurité nationale à Ottawa pour essayer de bâtir des liens de confiance avec ces communautés, parce qu'il faut chez elles aussi instaurer une confiance dans les institutions au pays. Lorsqu'elles se sentent menacées et vulnérables, nous voulons qu'elles nous parlent de la nature des menaces en question pour que nous puissions mieux saisir ce qui pourrait contribuer à les atténuer. Il faut entretenir cette conversation.

Je suis d'accord. Le bilan est favorable. Nous menons des sondages. Nous avons une idée de l'état des lieux, mais nous constatons parfois un manque de confiance dans les institutions gouvernementales, que nous devons surmonter tous ensemble. Vous soulignez un aspect très important en parlant de la nécessité de travailler directement avec les communautés. Nous consentons des efforts, mais nous pouvons certainement en faire plus.

Le président: Merci.

Monsieur Wilkinson, vous disposez de cinq minutes, je vous prie.

• (1240)

L'hon. Jonathan Wilkinson: Vous avez dit qu'il n'y a pas eu de changement important dans les critères de base, mais évidemment, les menaces d'ingérence étrangère évoluent au fil du temps. Si l'on

compare les élections de 2021 à celles de 2025, comment la menace d'ingérence étrangère a-t-elle évolué au cours de cette période?

Nathalie Drouin: L'utilisation de la cybertechnologie est certainement en hausse.

La présence de la Russie a également changé, non pas parce qu'elle cherche à obtenir un résultat précis dans nos élections — ce n'est pas ce que la Russie cherche à faire —, mais parce qu'elle veut influencer son propre discours. Je dois dire que nous voyons malheureusement de plus en plus de Canadiens qui croient que le conflit a été déclenché par l'Ukraine en 2022.

La Russie gagne malheureusement du terrain. C'est un exemple de ce que nous ne voyons pas, comme je l'ai dit, en 2019.

La répression transnationale, comme Mme Geddes l'a mentionné plus tôt, est également un élément important. Le fait que nous ayons relevé ce problème fait également partie de nos conversations avec d'autres États, que ce soit la Chine ou l'Inde, pour nous assurer qu'ils nous aident. Je ne dis pas que toute la répression transnationale est parrainée par l'État; elle est souvent parrainée par des acteurs étrangers et n'est pas soutenue par l'État.

Nous tenons ces conversations avec ces pays pour réduire le niveau de menace en ce qui concerne la répression transnationale.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Vous avez tous abordé ce sujet dans plusieurs réponses différentes, mais si vous réfléchissez au travail que vous avez accompli durant la campagne de 2025, qu'avez-vous appris et qu'avons-nous appris qui pourrait être appliqué aux prochaines élections? Quelles mesures additionnelles le gouvernement devrait-il envisager de prendre pour protéger adéquatement nos institutions et nos élections?

Nathalie Drouin: En ce qui concerne les pratiques exemplaires que nous devrions poursuivre, nous avons publié avant les élections une déclaration signée par la greffière pour annoncer la création du groupe d'experts. Nous devons sensibiliser les gens.

Je pense que nous devrions conserver la séance d'information hebdomadaire. Vous avez mentionné qu'il comptait auparavant un membre indépendant, ce que nous devrions également conserver. Les séances d'information aux partis et la présence de représentants clairs de tous les partis pour pouvoir télécharger les renseignements dès qu'ils sont disponibles sont d'autres éléments que nous devons conserver.

La démarche diplomatique qu'Affaires étrangères a entreprise est une initiative que nous devons poursuivre. La coordination interministérielle est également une pratique que nous devons continuer à utiliser.

David Morrison: J'ajouterais, parce que cela concerne la question précédente sur l'ensemble de la société, qu'il ne s'agit pas seulement des élections fédérales, mais aussi des élections municipales et provinciales.

Nos adversaires peuvent penser à plus long terme, alors nous devons poursuivre les exercices comme celui dans lequel nous sommes actuellement engagés pour mieux sensibiliser les Canadiens partout au pays, à tous les ordres de gouvernement, dans la société civile et dans le milieu universitaire, au fait que ce problème ne va pas disparaître. La publicité, l'échange de pratiques exemplaires et la prise de conscience qu'il n'existe pas de solution simple à ce problème doivent se poursuivre entre les élections.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Vous avez deviné ma prochaine question.

Historiquement, nous avons souvent eu du mal à échanger des renseignements de nature délicate avec les gouvernements provinciaux, mais nous devons évidemment aussi nous préoccuper de l'ingérence dans les campagnes provinciales.

Que faisons-nous et que devrions-nous faire pour faire participer de manière appropriée les provinces pour veiller à ce qu'elles soient préparées?

• (1245)

Tricia Geddes: En fait, après cette comparution devant ce comité, je me rendrai à une rencontre fédérale-provinciale-territoriale avec les sous-ministres de la Sécurité publique de tout le pays.

À chacune de ces discussions, qui ont lieu au moins une fois par trimestre, nous discutons de ce que nous avons observé et appris. Nous avons invité des membres du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements pour les élections. Nous avons organisé des séances d'information pour chacun d'eux pendant qu'ils se préparaient pour des élections provinciales, territoriales ou municipales.

Nous menons une vaste campagne de sensibilisation auprès de ces provinces, territoires et municipalités, car M. Morrison a tout à fait raison de dire que cela pourrait tous les toucher de la même manière.

Une autre chose que nous devrions continuer à faire à l'approche de ces élections est d'accroître nos communications par différents moyens et dans différentes langues. Nos homologues provinciaux et territoriaux sont doués pour nous informer des moyens qu'ils utilisent pour communiquer avec leurs électeurs et s'assurer que cela se fait dans les langues de leur choix, pas seulement en anglais et en français.

Ce sont là des outils très importants que nous devrions continuer à examiner.

Je suis tout à fait d'accord avec vous et, en fait, je soulèverai à nouveau ce point cet après-midi.

Merci.

Le président: Je vous remercie.

Madame Normandin, vous disposez de deux minutes et demie, je vous prie.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Madame Drouin, comme on le sait, un gouvernement est en période électorale au lendemain des élections, et c'est encore plus vrai dans un contexte où le gouvernement est minoritaire. On ne sait jamais quand des élections peuvent être déclenchées. Comme vous l'avez mentionné, la pierre d'assise du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, c'est la confiance de la population dans les institutions. Or on sait que cette confiance s'érode partout dans le monde, et le Canada ne fait pas exception.

Par contre, le contexte est particulier et change rapidement. Le commissaire n'a pas encore été nommé officiellement, bien qu'il y ait un nom qui circule. Il n'y a pas encore de registre des agents étrangers. Il y a des discussions concernant des accords commer-

ciaux avec la Chine, alors qu'elle est l'une des principales sources d'ingérence étrangère. On a vu des députés libéraux en mission à Taïwan devoir quitter le pays, visiblement à la demande de la Chine. Il y a aussi votre départ, madame Drouin. Vous partez certainement avec une expertise considérable.

Avec tous ces changements qui s'opèrent à vitesse grand V sur le terrain, comment le Groupe de travail peut-il s'assurer d'être prêt pour de prochaines élections et, surtout, s'assurer que la population aura confiance dans le processus électoral?

Nathalie Drouin: Je commencerais par vous dire qu'une des recommandations de la commission d'enquête était de faire que le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections soit un groupe permanent et non un groupe qui n'exerce ses fonctions que durant les élections générales. Le Groupe est maintenant permanent et, même s'il représente plusieurs organisations gouvernementales, il sera situé au Bureau du Conseil privé.

Comme vous l'avez vu l'année dernière, le Groupe a été utilisé pour des élections partielles. Durant des élections partielles, la convention de transition n'entre pas en vigueur. Le gouvernement peut prendre des décisions, mais ça nous prenait quand même une équipe qui faisait le suivi des élections. Le Groupe a donc été utilisé à ces fins.

Bien que le Canada ne soit pas aussi gros que d'autres pays, nos équipes qui s'occupent de la sécurité nationale sont quand même très fortes. De plus, le fait que nous sommes cinq membres permet d'assurer la continuité de l'expertise d'une élection à l'autre.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Cooper, vous disposez de cinq minutes, je vous prie.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Je vais donner suite aux dernières questions que j'ai posées concernant le consulat de Pékin à Toronto et sa participation dans les mesures prises à l'encontre de M. Tay. Lors de son témoignage devant ce comité, M. Tay a déclaré qu'il croyait que le consulat de Pékin à Toronto était intervenu. Il a mentionné, par exemple, que des partisans avaient été convoqués par le consulat de Pékin à Toronto. Cela constitue une ingérence directe.

Dans ces circonstances, comment le groupe d'experts peut-il conclure que le consulat de Pékin à Toronto n'est pas intervenu?

David Morrison: Je crois avoir dit que je n'étais au courant d'aucune information suggérant que le consulat à Toronto était intervenu.

Dans le cas de M. Tay, nous avons entrepris une démarche avec l'ambassade de Chine ici à Ottawa au sujet des activités en ligne remontant à décembre 2024, car il y avait un lien direct entre la République populaire de Chine et les actions en ligne prises contre M. Tay. En tant que membre du groupe d'experts, je ne suis au courant d'aucune participation de la part de la RPC.

• (1250)

Michael Cooper: Juste pour confirmer ce point, en ce qui concerne l'ambassade de Pékin à Ottawa, Affaires mondiales disposait d'informations et avait établi un lien entre l'ambassade et une partie de la désinformation diffusée sur les diverses plateformes de médias sociaux concernant M. Tay. Est-ce exact?

David Morrison: Nous avons établi un lien avec le gouvernement chinois, et nous avons transmis le message par l'entremise de l'ambassade de Chine.

Michael Cooper: D'accord.

En ce qui concerne les activités du consulat de Pékin, vous ne disposiez d'aucune information relative à des activités telles que la convocation de personnes.

David Morrison: Personnellement, je n'avais aucune information, et je ne me souviens pas que ce sujet ait été mentionné au groupe d'experts.

Michael Cooper: D'accord.

Je trouve simplement curieux que vous ayez mentionné qu'il n'y avait aucune information sur le consulat à Toronto, aucune information sur la participation de l'ambassade, mais que lorsque je consulte le document d'information qui a été envoyé concernant l'opération de répression transnationale menée à Pékin, il renferme les informations détaillées dont disposait le groupe d'experts au sujet de M. Tay. Il stipule expressément que la République populaire de Chine utilise ses missions diplomatiques.

Pourquoi cela devrait-il être précisément mentionné dans le document d'information alors que vous dites que ce n'est pas le cas?

David Morrison: Si j'avais ce document sous les yeux, je pourrais imaginer une situation où un document décrit la répression transnationale qui a existé au Canada et dans d'autres pays, sans établir de lien précis avec ce qui s'est passé avec M. Tay.

C'était Sécurité publique, la GRC et d'autres qui discutaient directement avec M. Tay. Je ne me souviens pas, alors que nous débattions du sujet en tant que groupe de cinq personnes, que M. Tay ait laissé entendre que le consulat chinois était impliqué.

Michael Cooper: M. Tay l'a dit. C'est mentionné en termes généraux dans le document d'information.

Monsieur Morrison, avec tout le respect que je vous dois, pardonnez-moi de penser que la participation de diplomates accrédités à Pékin est minimisée aujourd'hui parce que le premier ministre est en train d'établir un nouvel ordre mondial avec un régime communiste basé à Pékin.

Le président: Avez-vous une réponse?

David Morrison: Je ne suis pas sûr de comprendre la question.

Le président: Monsieur Cooper, il vous reste 30 secondes.

Michael Cooper: C'est une conclusion et je pense qu'elle est assez évidente.

Le document d'information publié par le Conseil privé auquel j'ai fait référence indique que le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement pour les élections a observé une opération de répression transnationale ciblant les 45^e élections générales. Il cite ensuite le cas précis de M. Tay.

Pour que ce soit clair, la campagne dépassait-elle le cadre de M. Tay?

Le président: Vous pouvez répondre très brièvement.

David Morrison: Les trois cas que je connais sont celui de M. Tay, qui était une opération numérique, et les deux cas dont nous avons déjà discuté concernant le premier ministre Carney.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons entendre Mme Kayabaga pour cinq minutes, je vous prie.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci, monsieur le président.

M. Morrison ou Mme Drouin pourraient-ils commenter certaines des recommandations que vous pouvez formuler pour améliorer le protocole public en cas d'incident électoral, le système de lutte contre les menaces en matière de sécurité et de renseignement et le mécanisme de réponse rapide, ou MRR?

Si vous avez des recommandations sur la façon dont nous pouvons améliorer ces trois systèmes, nous vous serions reconnaissants de les communiquer au Comité.

• (1255)

Nathalie Drouin: Je peux vous faire quelques suggestions.

Je pense que nous devons continuer de mettre en œuvre toutes les recommandations de l'enquête publique. Par exemple, nous avons apporté des améliorations aux dernières élections, mais elles reposaient sur les conseils d'un greffier. Je pense qu'il serait bien d'intégrer ces nouvelles pratiques exemplaires au protocole. C'est donc une avenue que nous pouvons envisager.

Le MRR est un outil formidable. Il pourrait être encore mieux équipé pour fonctionner toute l'année. Je sais que c'est quelque chose que nous examinons à l'heure actuelle, notamment pour pouvoir détecter les tactiques étrangères non authentiques ou d'amplification au Canada. Quand je parle de tactiques « étrangères », elles peuvent être étatiques ou non étatiques, mais il s'agit à tout le moins d'activités provenant de l'étranger.

Pour sensibiliser les gens à ce dont nous avons tous discuté ce matin, les Canadiens doivent se mobiliser régulièrement en tant que société, dans les médias et dans les divers secteurs du gouvernement. C'est un aspect sur lequel nous devons continuer à travailler.

L'hon. Arielle Kayabaga: Quand vous avez parlé du MRR, vouliez-vous dire que vous avez besoin de plus de personnel?

Nathalie Drouin: Oui, je veux dire plus de personnel, plus de ressources et un mandat clair qui doit fonctionner tout au long de l'année.

J'aurais dû dire... Vous avez précédemment fait référence au registre. Je pense que c'est quelque chose que nous devons mettre en place. Vous pourriez peut-être parler des premières étapes où nous en sommes, monsieur Aubertin-Giguère.

Sébastien Aubertin-Giguère (sous-ministre adjoint et coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Oui, absolument. Je peux confirmer que le gouvernement a proposé la nomination d'un candidat et qu'il doit y avoir deux résolutions — une à la Chambre, une au Sénat — à propos de ce candidat. La question a été renvoyée au comité de la procédure. Je pense que cela a été fait aujourd'hui. Je pense que nous avons d'excellents candidats, mais pour que le régime soit en place, nous avons besoin de règlements.

La période d'observations pour le projet de règlement a pris fin hier, et nous avons reçu environ 60 interventions du public. Nous allons les analyser et aller de l'avant pour finaliser le règlement.

Nous sommes également en train de créer le Bureau du commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère, ou BCTIE, qui entrera en vigueur très bientôt. Je pense donc que les choses évoluent très rapidement.

L'hon. Arielle Kayabaga: Je suis d'accord. Je pense que le ministre vient d'en faire l'annonce à la Chambre ce matin.

Je souscris aux propos de Mme Drouin sur le fait que les Canadiens ont confiance dans nos institutions démocratiques au Canada. Mme Drouin ou M. Morrison peuvent peut-être expliquer pourquoi il est important que l'organisme chargé d'examiner les ingérences étrangères reste impartial afin de préserver la démocratie et d'éviter qu'il y ait des intérêts personnels ou politiques.

Nathalie Drouin: Premièrement, nous avons une valeur importante en tant que Canadiens, la liberté d'expression, et nous devons la respecter. Nous avons une démocratie très forte et nous devons la préserver.

Le fait de surveiller les incidents et de parler aux Canadiens à propos des incidents que nous constatons pendant des élections ne devrait pas être perçu comme étant un exercice partisan visant à favoriser une option au détriment d'une autre. Cette indépendance est vraiment cruciale, car autrement, tout le système va s'effondrer et nous ne serons pas dans une meilleure position.

● (1300)

Le président: Je vous remercie.

Je tiens à remercier les témoins.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>